

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 30 Mai 2008

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et de l'Environnement

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 1/03

OBJET : Projets de contrats ruraux.

- Cantons.de : Mitry-Mory, La Ferté-Gaucher, Villiers-Saint-Georges, Le Châtelet-en-Brie, Moret-sur-Loing, Château-Landon,

Résumé : Les propositions qui suivent relèvent du programme "Actions d'aménagement/Contrats ruraux". Elles portent sur 7 projets de contrats ruraux relatifs aux communes de Charmentray, Leudon-en-Brie, Beauchery-Saint-Martin, Echouboulains, Montarlot, Marolles-en-Brie, Beaumont-du-Gâtinais. L'ensemble représente une individualisation de crédits de 759 500 € sur l'autorisation de programme 2008.

I - PROJET DE PREMIER CONTRAT RURAL DE LA COMMUNE DE CHARMENTRAY

- Canton de Mitry-Mory -

La commune de Charmentray (234 habitants) envisage, avec ce premier projet agréé par le conseil municipal le 20 décembre 2005, un contrat de type « patrimoine » pour l'église de la Sainte-Trinité, non protégée, qui portera sur :

- La restauration de la nef..... 180 000 € HT

Cette première opération a pour objet de restituer la stabilité des structures de la moitié est de l'édifice, par l'intervention de reprises en sous-œuvre et la confortation des maçonneries suivies par des injections de coulis. La réfection ponctuelle des enduits intérieurs, qui prend en compte l'intégration des fourreaux de circuit électrique, complète l'opération.

- La consolidation du clocher..... 58 500 € HT

Conformément aux préconisations d'un cabinet spécialisé, un ensemble de tirants métalliques sera mis en place pour pallier les déficiences de chaînage des maçonneries et le

vieillessement des pièces de charpente et de leurs assemblages. Les murs de la salle basse seront purgés des enduits en ciment qui génèrent une dégradation des pierres.

- La restauration du mobilier et la mise en valeur..... 61 500 € HT

A l'issue de ces travaux qui auront nécessité la dépose du mobilier (bancs, stalles, lambris), un aménagement intérieur de qualité sera recherché avec la restauration de certains mobiliers, la réfection des tomettes et des pierres du sol, la mise en place d'un éclairage aux normes qui répondra aux besoins de la liturgie en mettant en valeur les voûtes de la nef et des collatéraux.

- Montant total.....300 000 € HT

- Subvention du Département 105 000 € HT

- Subvention prévisible de la Région.....135 000 € HT

- Participation de la commune60 000 € HT

II - PROJET DE DEUXIEME CONTRAT RURAL DE LA COMMUNE DE LEUDON-EN-BRIE

- Canton de La Ferté-Gaucher -

La commune de Leudon-en-Brie (144 habitants) a déjà réalisé un premier contrat rural signé en 2001 qui portait sur l'aménagement d'une plaine de jeux et des abords de la mairie et l'extension de la salle communale.

Avec ce deuxième projet agréé par le conseil municipal le 6 avril 2007, la commune envisage :

- La restauration de l'église..... 186 960 € HT

Les travaux porteront en priorité sur un ravalement ponctuel des maçonneries extérieures sur l'ensemble des façades et sur la création d'un plafond en bois dans la nef. La réhabilitation de la couverture du clocher et de divers éléments de charpente ainsi que la mise aux normes de l'électricité complètent l'opération.

- L'aménagement des abords du cimetière et de l'église..... 63 297 € HT

Cet aménagement est réalisé pour favoriser l'accessibilité des véhicules et des piétons grâce à la création d'une allée le long du cimetière qui s'achève devant le parvis de l'église. Des interventions de maçonneries sur les murs du cimetière et leur couronnement ainsi que la plantation d'arbres de haute tige valoriseront le site.

- L'aménagement des abords de la mairie 56 703 € HT

Il s'agira principalement de dissimuler un transformateur EDF en l'intégrant dans un local réalisé en matériaux traditionnels. A l'occasion, la réfection partielle du mur de la cour de la mairie sera accompagnée par des travaux de peinture sur les grilles et menuiseries de la mairie.

- Montant total.....306 960 € HT (écrêté à 300 000 € HT)

- Subvention du Département 105 000 € HT

- Subvention prévisible de la Région.....135 000 € HT

- Participation de la commune66 960 € HT

III - PROJET DE DEUXIEME CONTRAT RURAL DE LA COMMUNE DE BEAUCHERY-SAINT-MARTIN

- Canton de Villiers-Saint-Georges -

La commune de Beauchery-Saint-Martin (363 habitants) a déjà réalisé un premier contrat rural signé en 1990 qui portait sur l'aménagement d'une salle polyvalente et d'un foyer rural ainsi que des travaux sur l'église de Beauchery.

Avec ce deuxième projet agréé par le conseil municipal le 28 juin 2007, la commune envisage un contrat de type « patrimoine » pour l'église de Saint-Martin, non protégée, qui portera sur :

- La restauration du clocher..... 175 002,23 € HT

Ce bâtiment modeste présente néanmoins un clocher dont la structure intérieure est intéressante et témoigne de plusieurs évolutions au fil du temps. L'état de délabrement nécessite aujourd'hui un étaielement partiel avant le remplacement de divers éléments de charpente de la flèche et de son tambour, qui seront complétés par la réfection de la couverture.

- La restauration du choeur..... 33 223,57 € HT

Cette restauration comprendra des travaux de couverture ainsi que la création d'un drainage périmétrique et d'un réseau de récupération des eaux pluviales.

- La restauration de la nef.....93 627,18 € HT

Il s'agira également de remanier la totalité de la toiture et d'assainir l'édifice, tout en intervenant sur des reprises de charpente et d'arases de mur avec une restitution des chevonnages.

- Montant total.....301 852,98 € HT (écrêté à 300 000 € HT)

- Subvention du Département 105 000 € HT

- Subvention prévisible de la Région.....135 000 € HT

- Participation de la commune61 852,98 € HT

IV - PROJET DE DEUXIEME CONTRAT RURAL DE LA COMMUNE D'ECHOUBOULAINS

- Canton de Le Châtelet-en-Brie -

La commune d'Echouboulains (516 habitants) a déjà réalisé un premier contrat rural signé en 1998 qui portait principalement sur la construction d'un garage, la création d'un commerce et l'extension du cimetière.

Avec ce deuxième projet agréé par le conseil municipal le 6 avril 2007, la commune envisage un contrat de type « patrimoine » pour l'église Sainte-Marie Madeleine, non protégée, qui portera sur :

- La restauration de la couverture de la nef et des transepts..... 128 860,43 € HT

Les travaux porteront sur la révision de la couverture en tuile plate et sur la réfection intégrale de la zinguerie et des linteaux. La nouvelle couverture sera panachée avec le réemploi des tuiles qui auront pu être conservées. Les modénatures en brique seront réhabilitées.

- La restauration des façades ouest, sud et est 83 714,83 € HT

Ces travaux seront réalisés pour stopper les infiltrations pluviales. Les façades seront renouvelées avec un enduit de mortier de chaux. A l'occasion de la découverte du transept sud, un chaînage sera mis en place sur les arases des murs gouttereaux et les rampants du pignon.

- La réhabilitation intérieure..... 132 204 € HT

Les enduits en plâtre dégradés par l'humidité seront renouvelés. Un badigeon au lait de chaux sur l'ensemble des enduits plâtre des murs et des plafonds sera appliqué. La restauration et la mise aux normes des installations électriques complètent l'opération.

- Montant total.....344 779,26 € HT (écrêté à 300 000 € HT)

- Subvention du Département 105 000 € HT

- Subvention prévisible de la Région.....135 000 € HT

- Participation de la commune104 779,26 € HT

V - PROJET DE DEUXIEME CONTRAT RURAL DE LA COMMUNE DE MONTARLOT

- Canton de Moret-sur-Loing -

La commune de Montarlot (227 habitants) a déjà réalisé un premier contrat rural signé en 1997 qui portait sur l'aménagement de la mairie et de ses abords et la création d'un atelier communal.

Avec ce deuxième projet agréé par le conseil municipal le 29 janvier 2007, la commune envisage un contrat de type « patrimoine » pour l'église Saint-Mammès, classée parmi les Monuments historiques, qui portera sur :

- La restauration de la nef et du clocher..... 154 577 € HT

Cette intervention comprendra la réhabilitation des toitures de la nef et la pose de gouttières et de descente des eaux pluviales avec la mise en œuvre de caniveaux. L'installation de protections grillagées en cuivre sur les parties hautes du clocher complète l'opération.

- La restauration du chevet.....127 083 € HT

Les maçonneries du chœur, de la voûte et des linteaux seront restaurées et un tirant foré sera posé entre les angles nord et sud. Les travaux d'extérieur porteront sur la réfection des contreforts et des toitures ainsi que la pose de gouttières

- La restauration de la sacristie 18 340 € HT

Il s'agira principalement de rénover la charpente et la couverture et de jointoyer ponctuellement les maçonneries. L'enlèvement de remblais au sud de la sacristie achèvera d'assainir l'édifice.

- Montant total.....300 000 € HT

- Subvention du Département 105 000 € HT

- Subvention prévisible de la Région.....135 000 € HT

- Participation de la commune60 000 € HT

VI - PROJET DE TROISIEME CONTRAT RURAL DE LA COMMUNE DE MAROLLES-EN-BRIE

- Canton de La Ferté-Gaucher -

La commune de Marolles-en-Brie (355 habitants) a réalisé deux contrats ruraux signés en 1995 et 2000, qui portaient principalement sur la réhabilitation de l'église et des lavoirs, la restructuration de la mairie et de salles associatives, et l'aménagement d'espaces publics.

Avec ce troisième projet agréé par le conseil municipal le 13 avril 2007, la commune envisage :

- La création d'un cimetière..... 201 457,40 € HT

Le cimetière s'organisera autour d'une allée stabilisée et gravillonnée, accessible aux piétons et aux véhicules funéraires. Des zones arborées rythmeront les sépultures. Un columbarium et un jardin du souvenir seront créés. La clôture sera partiellement végétalisée. L'aménagement d'une aire de stationnement paysagère permettra le stationnement d'une dizaine de véhicules.

- L'aménagement des combles de la mairie..... 87 555,15 € HT

Cet aménagement fonctionnel dans des pièces dont l'accès est réservé au personnel municipal permettra d'isoler et d'entretenir la couverture, de refaire les sols et de créer un local d'archives cloisonné par une paroi et une porte coupe-feu.

- La rénovation d'un abri pour le matériel 37 615,07 € HT

Ce local assez dégradé sera réhabilité grâce à une réfection des enduits à pierre vue et à la pose de gouttières. La création d'une dalle en ciment et la mise en place d'un robinet de puisage permettront d'y réaliser de menus travaux.

- Montant total.....326 627,62 € HT (écrêté à 300 000 € HT)

- Subvention du Département 105 000 € HT

- Subvention prévisible de la Région.....135 000 € HT
- Participation de la commune86 627,62 € HT

VII - PROJET DE TROISIEME CONTRAT RURAL DE LA COMMUNE DE BEAUMONT-DU-GATINAIS

- Canton de Château-Landon -

La commune de Beaumont-du-Gâtinais (1095 habitants) a réalisé deux contrats ruraux signés en 1992 et 1998, qui portaient principalement sur l'aménagement de la mairie et des ateliers communaux, la restauration de l'église et de la halle, et la création de gîtes ruraux.

Avec ce troisième projet agréé par le conseil municipal le 27 octobre 2006, la commune envisage :

- La restauration du parvis et des abords de l'église..... 183 752 € HT

Les abords immédiats de l'église Saint-Barthélémy seront pavés de grès pour être réservés à la circulation piétonne. Des lanternes sur console permettront de mettre le monument en valeur la nuit. La relation de l'espace public avec les communs du château sera mieux définie grâce au déplacement du monument aux morts, la création et la requalification d'allées et la suppression de quelques tilleuls.

- L'aménagement de la place des Halles..... 119 751 € HT

Les grès enfouis sous l'asphalte seront dégagés. La halle sera mise en valeur par la disposition de points lumineux de puissance modérée. Le parvis extérieur restera recouvert de gravillons et une aire de stationnement pour le transport scolaire sera aménagée. La signalétique sera regroupée sur un ou deux supports.

- L'aménagement de la rue de l'Hôtel de Ville et des abords de la place.....161 452 € HT

Afin d'identifier clairement les voies piétonnes, un trottoir comprenant bateaux, bandes pavées de stationnement en épi et caniveaux sera créé. L'accès à l'école sera matérialisé et le franchissement piéton protégé. Des arbres seront réimplantés à l'alignement du côté du parvis de la halle.

- Montant total.....464 955 € HT (écrêté à 370 000 € HT)
- Subvention du Département 129 500 € HT
- Subvention prévisible de la Région.....166 500 € HT
- Participation de la commune168 955 € HT

Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions, et si vous en êtes d'accord, affecter à ces diverses opérations une somme de **759 500 €** sur l'autorisation de programme 2008 de **4 000 000 €**, ouverte au programme « Action d'aménagement/contrats ruraux », lors du vote du budget primitif de cette année, qui laissera un montant de **1 922 928,50 €** disponible sur cette autorisation de programme.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 1/03 des rapports soumis à la commission
n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et de l'Environnement

Rapporteurs : M. CAPARROY
Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et de l'Environnement

M. EUDE
Commission n° 7 - Finances

Séance du 30 Mai 2008

OBJET : Projets de contrats ruraux.

LE CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et de l'Environnement,

Vu l'avis de la Commission n° 7 - Finances,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les contrats ruraux suivants :

- premier contrat rural de la commune de Charmentray,
- deuxième contrat rural de la commune de Leudon-en-Brie,
- deuxième contrat rural de la commune de Beauchery-Saint-Martin,
- deuxième contrat rural de la commune d'Echouboulains,
- deuxième contrat rural de la commune de Montarlot,
- troisième contrat rural de la commune de Marolles-en-Brie,
- troisième contrat rural de la commune de Beaumont-du-Gâtinais.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer ces contrats avec chacune des communes mentionnées à l'article 1^{er} de la présente délibération, au nom du Département,

Article 3 : d'attribuer des subventions pour un montant total de **759 500 €** au titre des contrats ruraux mentionnés à l'article 1^{er} de la présente délibération, de la manière suivante :

- **105 000 €** au profit de la commune de Charmentray,
- **105 000 €** au profit de la commune de Leudon-en-Brie,
- **105 000 €** au profit de la commune de Beauchery-Saint-Martin,

- **105 000 €** au profit de la commune d'Echouboulains,
- **105 000 €** au profit de la commune de Montarlot,
- **105 000 €** au profit de la commune de Marolles-en-Brie,
- **129 500 €** au profit de la commune de Beaumont-du-Gâtinais.

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

